

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada



Numéro 9 - Mars 2020

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation, automobile ou commerciale



Priorités de la PACICC

Enjeu prioritaire de 2019 Réévaluation des couvertures et des plafonds d'indemnisation

La mise en œuvre des changements approuvés par le conseil d'administration de la PACICC à sa réunion de novembre 2019 se poursuit. Suite à la page 2



CastlePoint

Nouveaux enjeux (David Wilson)

Défis réglementaires liés à la liquidation de compagnies domiciliées dans plusieurs juridictions – Il est possible de les surmonter!

Le présent article montre que la rapidité d'intervention, la coopération entre les organismes de réglementation, la communication ... Suite à la page 4



Les assureurs IARD demeurent en bonne position dans un premier trimestre difficile (Grant Kelly)

Le Canada a dû faire face à une série de chocs économiques négatifs au cours du premier trimestre de 2020. Une guerre des prix du pétrole entre l'Arabie saoudite et la Russie a entraîné la chute des cours pétroliers au début du mois de mars. Suite à la page 7



Forum des gestionnaires de risques

Forum des gestionnaires de risques (Ian Campbell)

Prochaines rencontres et prochains webinaires des gestionnaires de risques

Prochaine rencontre du Forum — Mercredi 1^{er} avril

Discours principal : Penny Lee, directrice principale, Assurance multirisques, Surveillance des sociétés d'assurances, BSIF

Suite à la page 9



Du bureau du président (Alistair Campbell)

L'automne dernier, j'ai pris la parole à la Conférence nationale sur l'assurance au Canada, coiffé de la casquette du réparateur Maytag. Pendant que je parlais, on pouvait voir à l'écran la vidéo YouTube de la toute première publicité de la société Maytag. Suite à la page 10

Événements au sein de l'industrie

1^{er} avril

Rencontre du Forum des gestionnaires de risques de la PACICC - En ligne

9 avril

Assemblée générale annuelle de la PACICC - En ligne

20 mai

Webinaire de la PACICC sur les risques émergents – Les systèmes anticollision et les véhicules autonomes

17 septembre

Rencontre du Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

21 octobre

Webinaire de la PACICC sur les risques émergents - La réglementation gouvernementale

Nouvelles dates

19-10 octobre

Canadian Insurance Financial Forum (conférence financière sur l'assurance au Canada)

9-10 novembre

InsureTech North

Enjeux prioritaires : 2020 à 2022

Enjeu prioritaire de 2019

Réévaluation des couvertures et des plafonds d'indemnisation

La mise en œuvre des changements approuvés par le conseil d'administration de la PACICC à sa réunion de novembre 2019 se poursuit. La Société a reçu le 13 mars 2020 l'approbation des autorités réglementaires pour la modification du plan de fonctionnement. Le conseil d'administration devra donner son autorisation finale aux changements à sa réunion du mois d'avril. Il s'agira des premières améliorations importantes apportées depuis 2006 à l'indemnisation des titulaires de police – une étape majeure pour la PACICC et l'industrie.



Trois autres points de la résolution du conseil d'administration adoptée en novembre dernier restent en suspens :

- À sa réunion d'avril 2020, la PACICC procédera à l'examen d'une politique documentée visant le traitement des demandes d'indemnité pour difficultés exceptionnelles.
- La PACICC a demandé l'aide de courtiers en réassurance pour évaluer le coût d'un contrat financier de type réassurance qui procurerait à la PACICC des fonds additionnels si un assureur membre faisait faillite dans la foulée d'une catastrophe naturelle. Le processus de demande de propositions doit être terminé pour la réunion du conseil du mois d'avril; des scénarios et des options doivent être présentés pour examen en vue de leur approbation possible à la réunion de novembre 2020.
- La PACICC appuiera le Bureau d'assurance du Canada pour encourager les décideurs politiques des provinces à transférer le paiement des indemnités en cas d'accident d'automobile au fonds d'indemnisation des automobilistes non assurés en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'île du Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve et Labrador, en conformité avec l'approche adoptée en Ontario.

Enjeu prioritaire permanent

Réduction du risque systémique lié à un séisme

En dépit des efforts soutenus déployés par la PACICC et par le BAC depuis quelques années, nous n'avons pas encore résolu de manière satisfaisante le plus grand risque qui pèse sur la Société et sur l'industrie canadienne des assurances IARD : une « réaction en chaîne systémique » à la suite d'un séisme de grande envergure. Le conseil d'administration de la PACICC se penchera sur un plan d'action détaillé pour guider le personnel de la Société dans son travail sur cette question. Le plan sera revu chaque année jusqu'à ce qu'un mécanisme de filet de sécurité fédéral soit mis en place.

Au cours du premier trimestre de 2020, la PACICC :

- s'est alliée à l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques pour sensibiliser les organismes de réglementation aux nouvelles connaissances scientifiques concernant le risque de séisme et les risques de sinistres incendie importants faisant suite à un tremblement de terre au Québec;
- a créé un groupe de travail composé d'assureurs membres pour revoir le cadre des cotisations de la PACICC et faire des recommandations au conseil d'administration de la PACICC lors de sa réunion de novembre 2020;
- a collaboré avec le groupe de travail du Bureau d'assurance du Canada sur les tremblements de terre pour trouver des mécanismes possibles à soumettre à Finances Canada.

Enjeu prioritaire de 2020

Élargissement du « coffre à outils » de la PACICC en matière de résolution

Au moment de sa création, la PACICC s'est vu conférer nombre des pouvoirs d'une « autorité de résolution ». Elle a toutefois rarement eu l'occasion de s'en servir. À l'évidence, l'évolution de la situation accroît la probabilité qu'elle soit appelée à exercer ces pouvoirs. Il serait cependant nettement préférable que la PACICC ait auparavant établi, en collaboration avec ses assureurs membres et les organismes de réglementation, les critères que son conseil d'administration utiliserait pour déterminer s'il y a lieu d'intervenir et de quelle façon. Il serait en outre judicieux qu'avant d'être appelée à se servir de ces outils, la Société acquière une meilleure compréhension de leur application.

Priorités de la PACICC (suite)

Le plan d'action de la PACICC inclut les quatre points suivants :

1. Communiquer l'idée de la « résolution »

L'atelier prévu pour les dirigeants dans le cadre de la Northwind Conference en juin 2020 ainsi que l'allocution que devait faire le chef de la direction de la PACICC au Canadian Insurance Financial Forum ont été reportés en raison de la COVID-19. Le personnel cherchera d'autres moyens de discuter de cette question avec les dirigeants de l'industrie.

2. Préparer le terrain

Un nouveau guide d'intervention doit être publié sous peu pour la Colombie-Britannique par les autorités réglementaires. La PACICC travaille avec les organismes de réglementation en Alberta et en Saskatchewan pour actualiser les guides d'intervention de ces provinces.

3. Adapter l'infrastructure de la PACICC

Le Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation de la PACICC a élaboré une proposition en matière de gouvernance pour traiter les cas où la PACICC est approchée par un organisme de réglementation des assurances et croit que d'autres solutions que la liquidation d'un membre assureur en difficulté donneraient de meilleurs résultats pour les titulaires de police et seraient manifestement moins coûteuses pour l'industrie. Le conseil d'administration de la PACICC étudiera cette proposition lors de sa réunion d'avril 2020.

4. Préciser quels outils pourraient être utilisés

Le personnel de la PACICC prépare actuellement des lignes directrices pour le conseil d'administration de la Société sur les types de réassurance qu'il serait possible d'utiliser et sur l'assistance que la PACICC pourrait fournir dans la vente des actifs en cas de résolution d'un assureur membre en difficulté.

Enjeu prioritaire de 2021

Planification d'urgence et exercices de simulation

La PACICC s'efforce constamment d'améliorer ses capacités d'intervention en cas d'insolvabilité. En 2019, nous avons mis l'accent sur la mise à niveau de nos capacités d'intervention sur Internet et dans les médias sociaux. Nous avons aussi commencé à élaborer un plan d'urgence détaillé et plus actuel en cas d'insolvabilité, que nous avons assorti d'un plan de communication, y compris du matériel de communication prêt à l'emploi et une infrastructure de secours.

Outre les tests en situations réelles, la meilleure méthode pour mettre à l'essai les plans d'urgence consiste à effectuer des exercices de simulation « sur table ». L'AMF a accepté de mener une simulation avec la PACICC en 2021.

Enjeu prioritaire de 2022

Évaluation stratégique de la marque PACICC (en interne et en externe)

Un élément crucial de la mission en trois volets de la PACICC consiste à « maintenir la grande confiance que les consommateurs ont envers l'industrie des assurances IARD ». Cette obligation rejoint les objectifs de toutes les autres entités de protection des consommateurs de services financiers au Canada. Un grand nombre de ces entités se sont dotées d'une stratégie de promotion de leur marque auprès des consommateurs. Cette stratégie s'inscrit dans leurs efforts pour maintenir et accroître la confiance des consommateurs dans leur secteur des services financiers. En 2022, la PACICC examinera la pertinence d'un élargissement du rayonnement de sa marque et la forme que cela pourrait prendre en s'inspirant des pratiques exemplaires canadiennes et internationales.

Il existe également au sein même de l'industrie des possibilités de faire mieux connaître la PACICC auprès des parties prenantes, en particulier compte tenu de l'absence d'insolvabilité récente. Les courtiers et les agents pourraient constituer un important public cible dans nos efforts pour promouvoir notre marque et accroître notre notoriété. L'évaluation stratégique proposée examinerait les moyens que la PACICC pourrait prendre pour faire mieux comprendre aux membres de l'industrie le rôle essentiel que la Société joue dans l'équation de la confiance des consommateurs.

Nouveaux enjeux

Défis réglementaires liés à la liquidation de compagnies domiciliées dans plusieurs juridictions – Il est possible de les surmonter! – par David Wilson



Le présent article montre que la rapidité d'intervention, la coopération entre les organismes de réglementation, la communication efficace et précoce et la collaboration avec les Fonds de garantie peuvent aider à éviter le désastre.

Contexte, particularités et préoccupations

Cette histoire concerne la CastlePoint National Insurance Company (CastlePoint) qui a succédé par voie de fusion à 10 compagnies d'assurance IARD domiciliées dans six États américains différents et connues sous le nom de Tower Insurance Group (Tower). Ces 10 compagnies ont établi une multitude de produits dans 47 États, et leurs souscriptions les plus importantes ont été réalisées dans les États de la Californie (assurance accident du travail) et de New York (assurance responsabilité générale des entreprises). Tower-CastlePoint (le Groupe) a connu une croissance rapide de 2008 à 2011, grâce à des acquisitions principalement. Sa fusion avec la CastlePoint Reinsurance Company, Bermuda (CastlePoint Re) et la Specialty Underwriters' Alliance, Inc. (SUA), deux sociétés ouvertes, a donné lieu à la croissance fulgurante de programmes dont la tarification était dictée par des agents généraux principaux (AGP) non affiliés à Tower.

Le 7 octobre 2013, la société de portefeuille du Groupe a annoncé que la provision totale pour sinistres du Groupe avait été augmentée de 365 millions de dollars. Les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités, et le cours des actions du Groupe a baissé de 21 \$ à un peu moins de 4 \$. Les agences de notation A.M. Best et Fitch ont révisé leurs cotes à la baisse.

En septembre 2014, la société ACP Re a acquis les compagnies du groupe Tower. Les services des sociétés AMTrust Financial et National General Holdings Corp. (NGHC) ont alors été retenus pour gérer respectivement les demandes d'indemnisation présentées au titre des assurances d'entreprises de Tower et celles présentées au titre des assurances de particuliers. On a établi avec CastlePoint Re une entente de réassurance en excédent de pertes à hauteur de 250 millions de dollars dont la prime s'élevait à 56 millions de dollars et qui n'allait pas s'appliquer avant que les pertes engagées atteignent 1,3 milliard de dollars. Au cours des 15 mois suivants, la situation financière du Groupe a continué de se détériorer. En 2015, les actuaires-conseils du Groupe ont déterminé une insuffisance de la provision pour sinistres se chiffrant à 400 millions de dollars. Fin 2015, le Groupe a haussé de plus de 500 millions de dollars son estimation de la provision à comptabiliser. La détérioration était liée aux acquisitions faites par Tower en 2008 et 2009 et plus particulièrement à l'acquisition de SUA dont les affaires étaient réalisées exclusivement par des AGP et concentrées très largement dans le secteur de l'assurance accident du travail de l'État de Californie. Tower avait inclus SUA (rebaptisée CastlePoint National Insurance Company) dans son pool d'assurance avec ses autres compagnies d'assurance autorisées.

Les assureurs qui œuvrent dans le domaine de l'assurance accident du travail en Californie sont tenus de mettre en dépôt auprès du Bureau du Trésor de l'État une somme déterminée par calculs actuariels qui équivaut à leur provision (pour les affaires réalisées dans l'État). Ces fonds ne peuvent être utilisés qu'au profit des travailleurs californiens accidentés et sont libérés uniquement sur autorisation du Département des assurances de la Californie. Dans le cas de Tower, cette somme s'élevait approximativement à 330 millions de dollars. Lorsque les provisions deviennent insuffisantes, d'autres dépôts sont exigés. Puisque les sommes affectées aux dépôts ne sont pas disponibles pour les indemnités « générales », il en résulte des problèmes de liquidité dans le traitement quotidien des indemnités. Les portefeuilles d'investissement de ces trois compagnies étant ainsi grevés, leurs liquidités sont devenues limitées et ont mis sous tension les disponibilités de l'ensemble du groupe. Les trois compagnies sont devenues incapables d'assurer les règlements intersociétés en raison de l'illiquidité de leurs portefeuilles attribuable aux mises en dépôt. Le Groupe a soumis aux organismes de réglementation des plans de liquidation de sinistres prévoyant la commutation de l'entente de réassurance d'ACP Re et l'utilisation de la hausse de 500 millions de la provision pour sinistres de 2015. Ces plans se sont révélés inadéquats, compte tenu de l'insuffisance de la provision pour sinistres et de l'illiquidité des actifs. En 2015, les engagements de la compagnie dépassaient le milliard de dollars et, en 2016, le réapprovisionnement continu de la provision avait eu raison du capital de l'entreprise.

Mesures préliminaires

En décembre 2015, le Département des assurances de la Californie a entrepris un examen ciblé de CastlePoint (membre du groupe domiciliée en Californie) et a constaté immédiatement ses problèmes de liquidité ainsi que l'insuffisance de sa provision pour sinistres et les difficultés que posait la liquidation de compagnies regroupées qui sont domiciliées dans plusieurs États différents.

Les mesures suivantes ont été prises :

- On a procédé à une évaluation actuarielle et établi notamment les besoins prévisionnels de trésorerie. La provision pour sinistres que le Groupe avait pourvue de plus de 500 millions de dollars s'est révélée insuffisante et exigeait un nouveau provisionnement de 200 millions, ce qui a entraîné l'insolvabilité.
- Au début de 2016, les autorités en matière de réglementation de la Californie ont commencé à travailler avec celles des autres États de domiciliation des compagnies du Groupe en vue d'élaborer un plan qui permettrait de faire face à la situation financière de plus en plus périlleuse des compagnies tout en protégeant au mieux les titulaires de contrat et les créanciers.
- Après de longues discussions avec le commissaire aux assurances de la Californie et les organismes de réglementation des six États concernés pour trouver le meilleur plan d'action, il a été décidé que les 10 compagnies d'assurance du groupe Tower seraient regroupées par voie de fusion dans CastlePoint et que la nouvelle entité ferait immédiatement l'objet de mesures conservatoires réglementaires en Californie.
- L'ordonnance de conservation a été établie le 28 juillet 2016. Elle permettait, entre autres, au conservateur de poursuivre le paiement des indemnités, à concurrence seulement des limites de couverture des Fonds de garantie. La compagnie domiciliée en Californie (CastlePoint) a été considérée comme étant la compagnie principale parce qu'une part importante des actifs du Groupe était mise en dépôt en Californie pour constituer les provisions de l'assurance accident du travail de cet État. L'objectif principal de la fusion était de permettre que le processus conservatoire se déroule de manière ordonnée et efficace en évitant l'obligation de se soumettre à des procédures de prise en charge dans six États de domiciliation différents, et de préparer l'incontournable liquidation de la compagnie.
- Des entretiens confidentiels ont eu lieu tôt dans le processus avec le National Conference of Insurance Guaranty Funds (NCIGF) pour informer les membres des Fonds de garantie de la prise en charge imminente, ainsi que du nombre et du type de dossiers d'indemnisation qu'il faudrait prévoir pour la dotation en personnel lors de la mise en liquidation de CastlePoint (liquidation déjà envisagée au moment d'émettre l'ordonnance de conservation).
- Au cours du processus conservatoire, le Liquidation Office de Californie a transféré des dossiers numérisés dans le cadre d'un processus en deux étapes. Les données ont été téléchargées jusqu'à une certaine date et des données complémentaires actualisées ont été transmises peu de temps avant la liquidation. Cela a permis de disposer de plus de temps pour transférer des enregistrements volumineux et a donné aux Fonds de garantie la possibilité de charger ces données dans leurs systèmes.

Mesures correctives

- Le conservateur a immédiatement présenté un plan de conservation et liquidation au tribunal de Californie, prévoyant la commutation de l'entente de réassurance en excédent de pertes d'ACP Re en contrepartie d'une injection de fonds de 200 millions de dollars. Cette somme a permis de bénéficier de liquidités pour indemniser les titulaires de contrat pendant que le Groupe préparait sa liquidation finale.
- Les ententes de service liées aux demandes d'indemnisation ont été honorées avec le concours d'AmTrust et de NGHC.
- Des extraits de demandes d'indemnisation ont été transmis aux Fonds de garantie concernés et les dossiers d'indemnisation ont été préparés en vue de leur transfert définitif aux Fonds de garantie dans 47 États.

-
- Le Groupe a été mis en liquidation le 1^{er} avril 2017.
 - À la liquidation, le conservateur a provisionné à l'avance deux mois d'indemnités d'accident du travail payables aux demandeurs (quatre mois dans le cas de l'État de New York) au cours de la transition des dossiers aux Fonds de garantie.

Leçons

- Les discussions et la collaboration entre les départements des assurances des différents États au sujet des procédures de prise en charge multi-états peuvent permettre de réduire les coûts administratifs et d'augmenter les distributions finales aux créanciers.
- La liquidation des sinistres du pool d'assurance de Tower est réalisée par une unité centralisée de recouvrement de réassurance. Dans le cas d'une liquidation multi-états, six unités de recouvrement différentes seraient créées pour récupérer le principal actif non lié à des placements de Tower.
- La communication avec les Fonds de garantie est centralisée. Dans le cas d'une liquidation multi-états, les Fonds de garantie déclareraient les activités d'indemnisation à six États de domiciliation différents.
- Une liquidation multi-états aurait nécessité de mettre fin à la convention de mise en commun du pool d'assurance de Tower. Cela aurait créé une importante disparité entre les engagements et les liquidités restantes et compromis la période de planification ayant permis le transfert des dossiers aux Fonds de garantie sans perturbations pour les demandeurs d'indemnités d'accident du travail.
- La révocation de la mise en commun du pool d'assurance de Tower aurait également entraîné la création d'ententes de réassurance intersociétés gérées par des unités de recouvrement de réassurance dans les États de domiciliation, ce qui aurait augmenté davantage les coûts de recouvrement.

Les assureurs IARD demeurent en bonne position dans un premier trimestre difficile – par Grant Kelly



Le Canada a dû faire face à une série de chocs économiques négatifs au cours du premier trimestre de 2020. Une guerre des prix du pétrole entre l'Arabie saoudite et la Russie a entraîné la chute des cours pétroliers au début du mois de mars. Cet important événement négatif est survenu avant que l'impact de la COVID-19 se fasse sentir et que les Canadiens apprennent le sens de termes comme « distanciation sociale » ou « aplatir la courbe ». Au moment de rédiger le présent article, les conséquences économiques de la pandémie planétaire continuent de secouer les économies canadienne et mondiale. La PACICC a pour mission de protéger les titulaires de police canadiens contre les pertes excessives dans les cas rares où leur assureur deviendrait insolvable. Nous expliquons ici certains impacts que pourraient avoir ces chocs sur la solvabilité des assureurs IARD au Canada.

Le 20 février 2020, l'indice TSX a clôturé la journée à 17 994,06. Le 17 mars, il avait perdu 29,5 % de sa valeur et clôturait à 12 685,21. Nous avons examiné l'incidence de ce recul important sur la valeur des actions détenues par 178 assureurs IARD. La PACICC n'a pas accès à l'information concernant les placements particuliers de ses assureurs membres. Ceux-ci fournissent toutefois un résumé de leurs placements dans les déclarations qu'ils doivent présenter aux organismes de réglementation. Or, ces déclarations montrent qu'à l'échelle de leur industrie, les assureurs ont placé 70 pour cent de leur portefeuille dans des obligations et 25 pour cent dans des actions ordinaires et privilégiées. Le reste du portefeuille est constitué de placements liquides et d'une petite part de placements immobiliers. De toute évidence, la baisse spectaculaire des cours était de mauvais augure pour tous les investisseurs, y compris bon nombre d'assureurs IARD au pays.

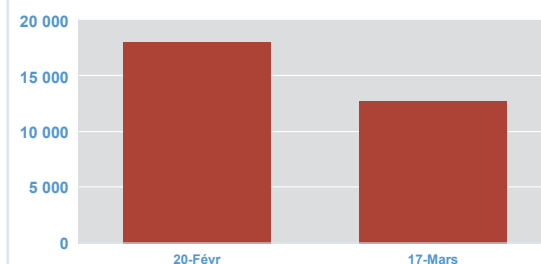
Notre examen nous a toutefois réservé de bonnes nouvelles. La moitié (89) des assureurs IARD du Canada ont déclaré ne détenir aucune action ordinaire ou privilégiée. Cela signifie que le repli de 29,5 % du marché boursier n'a eu aucun impact sur la solvabilité de la moitié des assureurs membres de la PACICC. Ce repli, cependant, a probablement eu des effets négatifs sur le capital des assureurs détenant des actions. La PACICC estime que les pertes subies par les assureurs IARD détenteurs d'actions représentent, en moyenne, 5 % de leur capital de base.

Deux éléments viendront compenser les effets défavorables sur le capital. Premièrement, les rendements ont diminué dans la foulée de la crise économique, et la Banque du Canada a réduit son taux préférentiel d'un point de pourcentage entier depuis février. Cela haussera la valeur des obligations détenues par chaque assureur. Le terme moyen du portefeuille obligataire d'un assureur canadien est de quatre ans environ. La diminution des rendements devrait donc profiter à l'ensemble des 178 assureurs de notre échantillon. De plus, les taux pourraient être réduits de nouveau. Chaque baisse d'un demi-point de pourcentage des taux d'intérêt augmente la valeur du portefeuille obligataire existant de notre industrie de 1,7 milliard de dollars. En conséquence, globalement, la baisse de taux d'un point de pourcentage de la Banque du Canada a vraisemblablement accru de 3,4 milliards de dollars la valeur du portefeuille obligataire des assureurs.

Deuxièmement, les assureurs IARD devraient profiter d'une diminution des demandes d'indemnisation qui découlera de la « distanciation sociale », une mesure extrême susceptible de contribuer à réduire le nombre de demandes d'indemnité au titre de l'assurance automobile. Pourquoi? Les efforts déployés à la grandeur du pays pour contenir le nouveau coronavirus comprennent entre autres des interdictions de voyager et des quarantaines. La baisse d'activité sociale et économique se traduira par une diminution du nombre de voitures sur les routes canadiennes et, de ce fait, du nombre d'accidents. Au cours du premier trimestre de 2019, les assureurs canadiens ont versé 5,4 milliards de dollars en indemnités d'assurance automobile. Comme davantage de gens seront en auto-isolément à la maison, il devrait également y avoir moins de réclamations importantes au titre de l'assurance des biens des particuliers. Par exemple, les gros sinistres liés à des dégâts causés par l'eau surviennent souvent lorsqu'il n'y a personne à la maison. Pendant le premier trimestre de 2019, les assureurs IARD ont versé 1,9 milliard de dollars en indemnités d'assurance des biens des particuliers. Même une faible diminution des demandes d'indemnité au titre de l'assurance des particuliers au cours des trois premiers mois de 2020 (de 1 % à 5 %) permettrait aux assureurs membres de la PACICC d'accroître leur base de capital de 200 millions à 1 milliard de dollars.

Les chocs infligés à la société canadienne au cours du dernier mois ont soulevé de nouvelles inquiétudes chez les gens. L'analyse de la PACICC permet de penser que la solvabilité des assureurs IARD de notre pays ne devrait pas trop nous préoccuper à court terme. Les assureurs membres étaient bien capitalisés lorsque la crise est survenue et semblent bien positionnés pour remplir leurs engagements envers les titulaires de police. À moyen ou à long terme toutefois, notre industrie reflétera la croissance et la prospérité de notre nation. Si le pays souffre, l'industrie souffrira aussi. Raison de plus pour les gouvernements, l'industrie et les citoyens de faire tout ce qu'ils peuvent pour venir à bout de ce virus et permettre à notre pays de recouvrer la santé le plus rapidement possible.

L'indice TSX a perdu 29,3 % de sa valeur entre le 20 février et le 17 mars 2020



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Analyse de la solvabilité

– par Grant Kelly

Les résultats financiers de fin d'exercice de l'industrie canadienne des assurances IARD montrent que la capitalisation des assureurs du Canada atteignait le chiffre record de 51,1 milliards de dollars au début de 2020. Les assureurs ont renforcé leur capital de base en 2019, ayant réalisé un léger bénéfice technique et un rendement des capitaux propres (RCP) de 7,6 pour cent. Ce dernier chiffre n'est que faiblement supérieur au RCP de 6,4 pour cent de 2018. Nous rédigeons cet article à la fin du premier trimestre, conscients des impacts éventuels de l'évolution du marché et de la pandémie mondiale sur le capital des assureurs en 2020.

Le niveau de rentabilité modéré enregistré pour 2019 découle de l'amélioration des résultats techniques au second semestre. Le ratio combiné de l'exercice s'élève à 98,3 pour cent – une faible amélioration par rapport au ratio de 98,9 pour cent affiché pour 2018.

Il est inquiétant de constater la détérioration légère en 2019 des ratios sinistres-primés en assurance automobile. Les meilleurs résultats dans la plupart des régions ont été atténués par la hausse de 5 points de pourcentage du ratio de l'Ontario par rapport à 2018. Malgré une amélioration, les marchés du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta ponctionnent le capital de base des assureurs membres en raison du maintien du niveau élevé de leurs ratios.

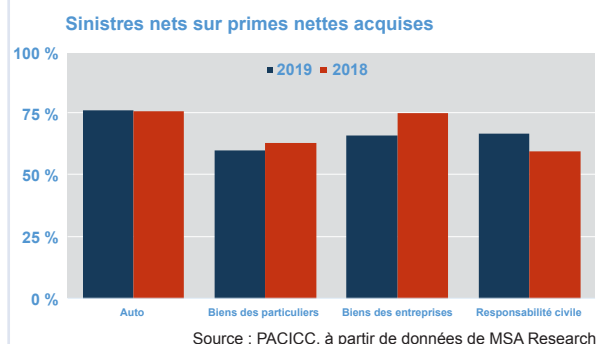
Les résultats techniques enregistrés pour l'assurance des biens des particuliers et des biens des entreprises se sont améliorés en 2019, mais ceux affichés pour l'assurance responsabilité civile des entreprises se sont dégradés, entraînés par des ratios sinistres-primés beaucoup plus élevés par rapport à 2018 en Ontario (72,8 % par rapport à 57,7 %) et au Québec (70,3 % par rapport à 50,5 %). Des ratios en hausse ont été déclarés pour la plupart des types d'assurance responsabilité civile en 2019, mais certaines branches ont fait exception, notamment en ce qui touche la responsabilité professionnelle et les garanties contre les cyberrisques et la pollution.

Les assureurs IARD ont tiré profit de la baisse des taux d'intérêt en 2019; 70 pour cent de leur portefeuille de placements étant constitué d'obligations, le rendement des placements s'est accru sensiblement, passant de 2,1 pour cent à 3,6 pour cent et a contribué, malgré son apparence modeste, à une hausse importante de 77,5 pour cent du produit financier.

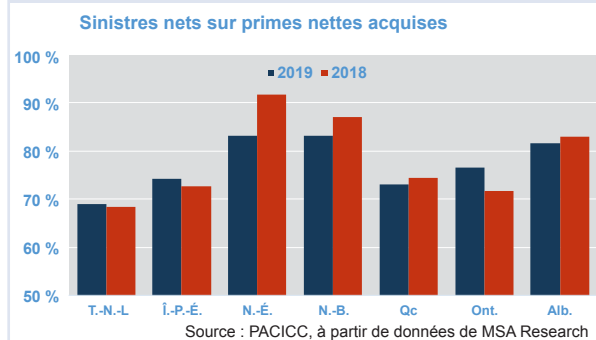
Quelques ratios indicateurs de solvabilité

(en millions de dollars)	2019	2018
Capitaux propres moyens	51 127 \$	49 136 \$
Rendement des capitaux propres (RCP)	7,6 %	6,4 %
Rendement du capital investi (RCI)	3,6 %	2,1 %
RCP global	9,6 %	3,9 %
RCI global	4,5 %	0,9 %
Ratio TCM		
(Capital disponible/ Capital requis)	237,1 %	237,2 %
TSAS (Actif net/Capital requis)	315,2 %	338,5 %

Ratios sinistres-primés



Ratios sinistres-primés en assurance automobile



Résultats financiers de 2019

(en millions de dollars)	2019	2018	variation en pourcentage
Primes directes souscrites	65 124 \$	59 093 \$	10,2 %
Primes nettes acquises	53 238 \$	51 334 \$	3,7 %
Sinistres encourus nets	35 513 \$	34 824 \$	2,0 %
Charges d'exploitation	16 828 \$	15 954 \$	5,5 %
Produit de souscription	1 160 \$	787 \$	47,3 %
Produit financier net	3 984 \$	2 244 \$	77,5 %
Résultat net	3 860 \$	3 134 \$	23,2 %
Ratio combiné	98,3 %	98,9 %	
Ratio sinistres-primés	66,7 %	67,8 %	

Source : MSA Research au 24 mars 2020

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie; et
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Trois rencontres d'une demi-journée chacune ont lieu chaque année au centre-ville de Toronto. Les rencontres se tiennent de 13 h à 16 h. Au début de chaque rencontre, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie de l'assurance. Un panel tournant composé de parties prenantes discute ensuite d'enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE). La discussion et les interactions sont franches et collégiales. Les représentants des organismes de réglementation ne peuvent participer qu'en tant que conférenciers. Les médias ne sont pas autorisés à assister aux rencontres.

N.B. En raison de la pandémie, notre réunion du forum à venir se tiendra en ligne.

Prochaine rencontre du Forum — Mercredi 1^{er} avril

Lieu : **En ligne**, Veuillez communiquer avec Ian Campbell (icampbell@pacicc.ca) pour vous inscrire et recevoir l'information d'accès à la rencontre.

Discours

principal : **Penny Lee**, directrice principale, Assurance multirisques, Surveillance des sociétés d'assurances, BSIF

Thème : *Le point sur les enjeux actuels de l'industrie des assurances IARD*

Présentation : **Paul Kovacs**, directeur général, Institut de prévention des sinistres catastrophiques

Thème : *La nouvelle science des grands séismes au Canada*

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année (toujours de 13 h à 14 h 30, heure de l'Est). Les webinaires réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE. Les questions sont soumises à l'avance pour orienter la discussion. Tous les webinaires passés sont accessibles sur le site Web de la PACICC (www.pacicc.ca).

Prochain webinaire sur les risques émergents — Mercredi 20 mai

Conférencier : **Matt Moore**, vice-président principal, Highway Loss Data Institute, IIHS

Thème : *Les systèmes anticollision et les véhicules autonomes*

Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la PACICC, à icampbell@pacicc.ca ou au 416-364-8677, poste 3224.

Du bureau du président

– par Alister Campbell



L'automne dernier, j'ai pris la parole à la Conférence nationale sur l'assurance au Canada, coiffé de la casquette du réparateur Maytag. Pendant que je parlais, on pouvait voir à l'écran la vidéo YouTube de la toute première publicité de la société Maytag. Les personnes qui ont atteint un certain âge (comme moi, par exemple) se souviennent de la célèbre campagne de marketing articulée autour du réparateur le plus seul en ville. En tant que chef de la direction de la PACICC, j'ai souvent dit que je jouais une version moderne de ce rôle dans le milieu de l'assurance. En effet, je dirige l'institution canadienne qui gère les faillites des compagnies d'assurance... dans un pays où les assureurs et les organismes de réglementation sont si efficaces qu'ils ne tombent pas en défaillance (du moins, pas dernièrement)!

Ce printemps, nous publierons le plus récent numéro de notre collection *Why Insurers Fail*, intitulé *Lessons Learned from the Failure of Reliance Insurance Company*. Notre vice-président aux opérations, Ian Campbell, a brillamment relaté l'incroyable récit de la plus grande faillite de compagnie d'assurance IARD jamais survenue aux États-Unis; il raconte également dans un encadré très intéressant comment la PACICC a géré la liquidation de la filiale canadienne solvable (de moindre taille) de l'assureur. Il s'agit d'une lecture captivante qui, malheureusement, nous rappelle que des entreprises jouissant d'une excellente réputation peuvent tomber de leur piédestal...

Je vous rappelle ici que la faillite de la compagnie d'assurance Reliance remonte à près de 20 ans. On peut donc imaginer que les leçons ont été comprises et ont donné lieu à de meilleures pratiques au Canada, tant chez les assureurs que chez les organismes de réglementation. Mais peut-on conclure que le risque de faillite s'en trouve amoindri et moins préoccupant? Je viens de passer une semaine à Francfort où j'ai animé un atelier en partenariat avec l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et je peux vous assurer que la faillite demeure un sujet chaud dans notre secteur. Cinq assureurs basés à Gibraltar (Lemma, Enterprise, Horizon, Elite et Lamp), trois assureurs roumains (City, Astra et Carpatica), un important assureur du Liechtenstein (Gable) et deux assureurs danois (Alpha et Qudos) ont fait faillite au cours de la dernière décennie. Plusieurs d'entre eux comptaient plus d'un million de titulaires de contrat répartis entre plusieurs États membres de l'Union européenne; cela, dans une région qui se rallie résolument aux exigences de Solvabilité II en matière de capital réglementaire et de réglementation.

Ces grandes débâcles européennes nous rappellent tristement que les faillites d'assureurs demeurent une réalité même dans les environnements bien réglementés des pays développés. Ceux qui voudraient s'inquiéter davantage pourront chercher « CBL Insurance » sur Google pour en savoir plus long sur cette multinationale d'assurance domiciliée en Nouvelle-Zélande, dont la faillite en 2018 a eu des répercussions dans le monde entier.

La déconfiture, à l'automne 2018 en Californie, de la société Merced Insurance qui, après 112 ans d'existence, n'a pu résister à un feu de forêt qui l'a menée à la faillite en quelques semaines, nous ramène encore plus durement à la réalité. Une grande part des faillites d'assureurs arrivent lentement et s'accompagnent de signaux d'alerte qui s'accumulent dans le temps. L'histoire canadienne nous le confirme. Cependant, l'exemple de Merced nous montre à quel point la faillite résultant d'une catastrophe naturelle peut être rapide. Dans un pays comme le Canada, qui est largement exposé aux feux de forêt incontrôlés... et aux grands tremblements de terre, cela suffit assurément à empêcher le réparateur PACICC de dormir le soir!

P.S. J'espère que vous aimerez ce numéro de *Parlons solvabilité*. Si ma litanie de faillites vous a plu, je vous recommande particulièrement le formidable récit de la défaillance de la compagnie d'assurance CastlePoint que nous livre notre chroniqueur invité David Wilson, chef de la direction du Conservation and Liquidation Office de Californie.

Alister Campbell est président et chef de la direction à la PACICC.

Denika Hall
Rédactrice en chef et graphisme

PARLONS SOLVABILITÉ
PACICC
20, rue Richmond Est, bureau 210
Toronto (Ontario) Canada M5C 2R9

Site Web : www.pacicc.ca
Tél : 416-364-8677
Pour vous désabonner ou pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca